

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.  
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Prise en charge : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Siège social : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0006949

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4805 Société : R.I.A.M  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : \_\_\_\_\_  
Nom & Prénom : MOUFIID EL MOUAFI Date de naissance : 01/01/1953  
Adresse : HABITATION  
Tél. 06.61.61.29.24 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/08/2020

Nom et prénom du malade : RIFAI MAJAT Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Troubles Visuels

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13/08/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/05/2020 CR			2500 Dhs	Dr. SMAILI Abdellah OPHTALMOLOGY Rue... Casablanca 14/05/2020

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

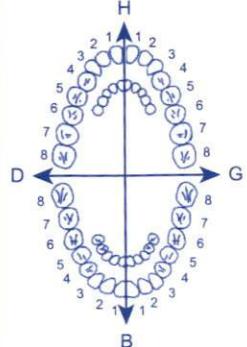
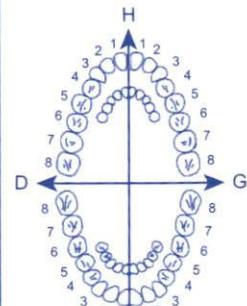
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE LE BEAU CONSEIL Opticien - Optométriste Moudboula la bloc J N°10 10-06-252725-92 - Casa	13/08 2.20					2900,00

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'**

# Docteur SMILI Abdelhamid

Spécialiste Diplômé de la  
Faculté de Médecine  
de Montpellier



Maladies et Chirurgie des yeux  
Angiographie-Laser - Lentilles de contact  
Autres Explorations

11, Rue Ghali Ahmed  
CASABLANCA(2ème étage)  
(ex rue berthelot Bd Mohamed V)  
(près du Siège Crédit du Maroc)

Tél: 05.22.20.34.16 - 05.22.20.36.87

الدكتور سميلى عبد الحميد

خريج كلية الطب بمونبليي  
أمراض وجراحة العيون

زنقة غالى احمد (بيرطولو سابقا)

الطبقة الثانية - شارع محمد الخامس  
(قرب مصرف المغرب)

الهاتف: 05 22.20.34.16 - 05 22.20.36.87  
الدار البيضاء

Casablanca, le

٢١٠٨٢٠٢٠

RIFAI NAGAT

Lunettes V. Progressifs. organiques.  
Anti-reflets.

$$VL = OD = (180^\circ + 0,50) + 0,78.$$

$$OD = (90^\circ + 0,25) + 1,25.$$

VIP Addition 2,25

ODG.

OPTIQUE LE BEAUCOINT  
Opticien - Optométriste  
Bd. Mohammed V, 2ème étage bloc J N°70  
GSM: 06.25.27.25.92 - Casablanca

Dr. SMILI Abdelhamid  
OPHTALMOLOGISTE  
11 Rue Hali Ahmed Casablanca  
Tél: 05 22.20.34.16 / 05 22.20.36.87

# Optique Le Beau Coin



OPTIQUE LE BEAU COIN  
Opticien - Optométriste  
Bd. Moudiboukita bloc J N°70  
GSM: 06 25 27 25 92 Casa

Facture № 001903

Casablanca le: 13/08/2020

Mr: Rifai NAJAT

VL:		
OD: $(-180 + 0,50) + 0,75$		1100pr
OG: $(-90 + 0,25) + 1,25$		1165,00
VP:		
OD: 2.25		
OG: 2.25		
Monture: C	700pr	
Verres: progressif organique ANTI reflet		
OPTIQUE LE BEAU COIN Opticien - Optométriste Bd. Moudiboukita bloc J N°70 GSM: 06 25 27 25 92 Casa	2300,00	
Arrêtée la présente Facture à la Somme de : Deux mille neuf cent DH		

Bd Moudibokita, Bloc (j) N°70 - Casablanca - Tél.: 06 25 27 25 92

Patente N° 36612797 - I.F: 50791172 - R.C: 335648 - INPE: 001719172 - ICE: 001790060000087